

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications:

QUE M^e Geneviève Pichet, secrétaire générale et directrice des affaires juridiques et de la commercialisation, Bibliothèque et Archives nationale du Québec, soit nommée membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim de Bibliothèque et Archives nationales du Québec à compter des présentes, en remplacement de madame Christiane Barbe;

QU'à ce titre, M^e Geneviève Pichet reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, M^e Geneviève Pichet soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 288 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, M^e Geneviève Pichet soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66679

Gouvernement du Québec

Décret 506-2017, 31 mai 2017

CONCERNANT la nomination d'une membre de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (chapitre O-2.1), l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris se compose de six membres, dont trois sont nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de cette loi, toute vacance est comblée de la façon prévue pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1622-82 du 30 juin 1982, monsieur Guy Girouard était nommé membre de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale:

QUE madame Renée Claude Baillargeon, directrice régionale, Services Québec du Nord-du-Québec, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit nommée membre de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris à compter des présentes, en remplacement de monsieur Guy Girouard.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66680

Gouvernement du Québec

Décret 507-2017, 31 mai 2017

CONCERNANT le transfert à la Société de télédiffusion du Québec de l'administration d'une terre du domaine de l'État située à Sept-Îles, dans la circonscription foncière de Saguenay

ATTENDU QUE la Société de télédiffusion du Québec demande que lui soit confiée l'administration du lot cinq millions sept cent quatre-vingt-onze cent trente (5 791 530) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay pour le maintien et l'exploitation d'un garage à motoneiges;

ATTENDU QUE cette terre fait partie du domaine de l'État et est sous l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 10 de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1), le gouvernement peut, aux fins et aux conditions qu'il détermine, confier à un organisme public l'administration d'une terre;

ATTENDU QUE la Société de télédiffusion du Québec est un organisme public au sens de l'article 4 de cette loi;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2^o de l'article 12 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), le ministre de l'Énergie et des